

Equipe Educative et Equipe de Suivi de la Scolarisation

REUNION	COMPOSITION	PRESIDENCE et ANIMATION	FREQUENCE	FONCTIONS	ECRITS ARCHIVAGE COMMUNICATION
<p>EQUIPE EDUCATIVE</p> <p><i>Décret n° 906-788 du 6 septembre 1990</i> Art.21</p>	<p>Toutes les personnes auxquelles incombent la responsabilité éducative de l'élève (enseignants, parents , RASED, ATSEM, médecin, assistante sociale, etc.)</p> <p><u>L'enseignant référent n'est pas membre de cette équipe.</u> Il peut être invité <u>exceptionnellement</u> (si la famille en est informée) pour apporter des éléments d'information (connaissance des dispositifs et structures spécialisées, précisions sur les modalités d'accompagnement possibles).</p>	<p>Directeur</p> <p>organise, anime, rédige et diffuse les comptes-rendus</p> <p>+ <i>Secrétaire de séance désigné en début de réunion</i></p>	<p>Chaque fois que l'évolution de la situation de l'élève l'exige</p>	<p>Examen de la situation pour préparer la saisine de la MDPH par la famille.</p> <p>Mise en commun des éléments transmis en vue de l'élaboration du Projet Personnalisé de Scolarisation .</p>	<p>Compte-rendu consigné dans un registre spécifique</p> <p>Transmis à l'enseignant référent</p> <p><i>Communiqué pour information et / ou avis de L'IEN</i></p> <p><i>Communiqué à l'inspecteur d'académie, si au-delà d'un délai de quatre mois, la famille n'engage aucune démarche auprès de la MDPH</i></p>
<p>EQUIPE de SUIVI de la SCOLARISATION</p> <p><i>Décret du 30/12/05</i> <i>Circ 2006-126 du 17/08/06</i></p>	<p>Enseignant Référent, enseignant, directeur, parents, partenaires....</p>	<p>Enseignant référent: organise, anime, rédige et diffuse les comptes-rendus</p>	<p>Au moins une fois par an</p>	<p>Mise en œuvre et suivi du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) : Mis en oeuvre des aménagements de scolarisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adaptations pédagogiques, • Coordination des interventions, • Aménagements du temps <p>Préparation d'une éventuelle orientation (CLIS, UPI, IME, ITEP,SESSAD) Renouvellement de l'accompagnement A.V.S. Dotation de matériel adapté</p>	<p>Diffusé par l'enseignant référent aux personnes concernées</p> <p>Compte-rendu consigné dans un registre spécifique</p> <p><i>Communiqué pour information à l'IEN par le référent, à la demande</i></p>